

CABINET CARTIER

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au tableau de l'ordre du Conseil Régional de Rouen

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rouen

26, Rue des Bons-Enfants - 76000 ROUEN - Tél. 02 35 71 00 73 - Fax 02 35 71 78 89

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA SEINE MARITIME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2013

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Seine Maritime, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous devons formuler une réserve sur le point suivant :

- le poste provisions pour risques et charges comprend toujours une provision pour grosses réparations d'un montant de 180 210,54 euros, dont la justification suppose l'absence de financement extérieur des dépenses correspondantes et leur inscription ultérieure en charges. Cette provision fait l'objet depuis 2010 d'une reprise par dixième de son montant initial ce qui ne correspond pas au montant réel des charges qu'elle est censée couvrir.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes figurant dans l'annexe (A1 page 1) qui précisent :

- que les autorités administratives de tarification disposent du pouvoir de corriger, tout ou partie, de la part du résultat comptable provenant de la gestion conventionnée et qu'en conséquence (annexe A/1 page 1) :

Les résultats conventionnés de l'exercice 2013 sont susceptibles d'être corrigés (annexe A/1 page 1).

L'affectation du résultat 2012 décidée par votre assemblée générale du 28 juin 2013 mentionnée au paragraphe B/2 page 3, reste en attente d'une affectation définitive, un montant de 74 148,03 € restant sous contrôle des tiers financeurs.

L'absence de corrections relatives à l'affectation de résultat provenant d'exercices antérieurs résultant de l'absence de mouvement dans le tableau présenté au paragraphe B/5 page 6.

- l'inscription en 2009 au poste provision pour renouvellement des immobilisations de la plus-value réalisée sur la vente de l'immeuble situé rue de l'Hôpital à Rouen qui est reprise à hauteur des amortissements et intérêts de façon à éviter l'imputation de ces charges sur les budgets des services. A ce titre, la reprise de l'exercice 2013 s'élève à 82 928,30 € ce qui ramène le montant de cette provision à 1 326 852,85 € à la clôture de l'exercice (annexe page 8)
- le maintien en provision pour risques de l'affectation d'une partie du résultat TMP 2007 réalisée à la demande de la DDCS (annexe page 9), aucune reprise n'ayant été pratiquée sur l'exercice, seule une information relative à l'existence d'un litige assorti d'une revendication d'un montant de 170 607,85 € étant mentionnée
- le montant de l'engagement en matière de retraite des salariés soit 457 583 € provisionné à hauteur de 174 920 €, la partie non provisionnée de cet engagement ressortant donc à 282 663 € (annexe page 9)
- les montants enregistrés au poste Fonds dédiés et leur ventilation par services, par nature et origine (annexe page 11)

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments d'appréciation suivants :

- l'annexe précise que les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux principes comptables de base, aux dispositions réglementaires et aux adaptations spécifiques du secteur médico-social. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'UDAF DE SEINE MARITIME, nous avons vérifié en particulier pour les créances et la trésorerie, le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations correspondantes fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes présentés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes de l'Association.

Fait à Rouen, le 16 juin 2014

Cabinet CARTIER


François CARTIER



**BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

ACTIF	31/12/2013			31/12/2012
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	69 882.85	66 160.69	3 722.16	4 100.89
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 490 770.22	849 781.47	2 640 988.75	2 730 980.06
Installations techniques, matériel et outillage	106 993.98	35 546.86	71 447.12	77 630.89
Autres immobilisations corporelles	259 734.81	158 973.89	100 760.92	121 936.43
Immobilisations corporelles en cours				25 798.70
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	9 762.25		9 762.25	9 762.25
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 372.02		1 372.02	1 372.02
TOTAL 1	3 938 516.13	1 110 462.91	2 828 053.22	2 971 581.24
Comptes de liaison	880 231.95		880 231.95	526 333.88
TOTAL 2	880 231.95		880 231.95	526 333.88
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	182 559.73	10 518.77	172 040.96	212 434.78
Autres créances	41 105.42		41 105.42	61 233.65
Valeurs mobilières de placement	38 789.42		38 789.42	917 076.81
Disponibilités	1 989 618.79		1 989 618.79	1 312 635.49
Charges constatées d'avance	7 745.48		7 745.48	11 051.74
TOTAL 3	2 259 818.84	10 518.77	2 249 300.07	2 514 432.47
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	7 078 566.92	1 120 981.68	5 957 585.24	6 012 347.59

**BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	636 483.44	636 483.44
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	200 000.00	
Réserve de compensation	251 415.45	251 415.45
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserve de couverture du BFR		
Autres réserves	21 341.06	21 341.06
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-198 069.20	-206 848.66
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposa	-66 772.06	-66 772.04
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	468 514.94	732 542.32
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-75 148.35	-65 027.72
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-430 710.61	-65 368.57
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement	1 326 852.85	1 409 781.15
Réserves des plus-values nettes d'actif	87 704.29	
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	2 221 611.81	2 647 546.43
Comptes de liaison	880 231.95	526 333.88
TOTAL 2	880 231.95	526 333.88
Provisions pour risques	71 609.75	71 609.75
Provisions pour charges	329 386.49	331 318.94
Fonds dédiés	90 378.19	93 134.05
TOTAL 3	491 374.43	496 062.74
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 023 360.87	1 078 437.45
Emprunts et dettes financières divers	2 252.26	2 975.86
Dépôts et cautionnements reçus		285.47
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 568.66	202 197.74
Dettes sociales et fiscales	820 680.12	790 031.49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	350 505.14	268 476.53
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	2 364 367.05	2 342 404.54
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	5 957 585.24	6 012 347.59

**COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

PRODUITS	2013	2012
Produits d'exploitation	5 882 866.02	6 195 223.89
Ventes de marchandises		
Production vendue	734 063.08	695 829.00
Prestations de services	29 391.05	
Divers	704 672.03	695 829.00
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	4 316 680.08	4 570 604.86
Subventions d'exploitations et participations	675 946.07	701 243.69
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi	42 589.02	84 280.76
Transferts de charges	109 658.87	137 159.83
Autres produits	3 928.90	6 105.75
TOTAL 1	5 882 866.02	6 195 223.89
Produits financiers	92 713.82	3 201.47
De participations et immobilisations financières	87 708.62	1 054.70
Revenus des VMP, escomptes obtenus, et autres produits finan		
Produits nets sur cession	5 005.20	2 146.77
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	92 713.82	3 201.47
Produits exceptionnels	89 984.16	94 598.36
Sur opérations de gestion		
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	300.00	30 992.81
Reprises sur provisions	82 928.30	57 944.16
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations	82 928.30	57 944.16
Des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Report des ressources non utilisées exercices ant.	6 755.86	5 661.39
Transferts de charges		
TOTAL 3	89 984.16	94 598.36
TOTAL GENERAL	6 065 564.00	6 293 023.72
EXCEDENT OU DEFICIT	-430 710.61	-65 368.57

**COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

Activité: Autre

CHARGES	2013	2012
Charges d'exploitation	6 361 603.88	6 292 473.68
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements	22 699.83	20 629.88
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	109 192.31	121 056.86
Services extérieurs et autres	867 294.87	879 413.65
Impôts, Taxes et versements assimilés	415 354.92	401 102.97
Sur rémunérations	378 879.92	359 057.15
Autres	36 475.00	42 045.82
Charges de personnel	4 614 110.41	4 552 074.65
Salaires et traitements	3 185 923.94	3 150 318.93
Charges sociales	1 428 186.47	1 401 755.72
Dotations aux amortissements et provisions	299 233.49	284 732.50
Dotation aux amortissements des immobilisations	261 549.63	248 108.94
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	37 683.86	36 623.56
Autres charges	33 718.05	33 463.17
TOTAL 1	6 361 603.88	6 292 473.68
Charges financières	36 886.88	41 402.02
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	36 886.88	41 402.02
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL 2	36 886.88	41 402.02
Charges exceptionnelles	97 783.85	24 516.59
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	17.00	96.89
Exercice antérieur		
Sur opérations de capital	6 062.56	14 419.70
Dotations aux amortissements et provisions	87 704.29	
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif	87 704.29	
Aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 000.00	10 000.00
Impôts sur les sociétés		
TOTAL 3	97 783.85	24 516.59
TOTAL GENERAL	6 496 274.61	6 358 392.29

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2013

DE L'UDAF DE SEINE-MARITIME

A - Principes, règles et méthodes comptables :

A/1- Les comptes annuels sont établis et présentés conformément :

- ✓ Aux dispositions du règlement 99-01 du 16/02/1999 et du règlement 99-03 du 29 avril 1999, du comité de réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
- ✓ Aux adaptations spécifiques du secteur médico-social, par l'application du plan comptable des établissements du secteur médico-social, en référence à l'arrêté du 2 septembre 2008 et de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité.
- ✓ A la charte UNAF/UDAF 1997
- ✓ Aux principes comptables de base.

Les autorités administratives de tarification disposent du pouvoir de corriger, tout ou partie, la part sur gestion conventionnée du résultat comptable. Cette correction par nos financeurs prend la forme d'une affectation de résultat spécifique, propre à la norme comptable M22 du secteur médico-social. Les affectations de l'exercice 2012 ou leurs mises en instance par l'autorité tarificatrice, vous sont présentées au paragraphe B/2. Les résultats déficitaires 2012 sous contrôle de tiers financeurs présentés pour un total de - 74 148,03 € demeurent donc en instance d'affectation définitive. De même, la part des résultats sur gestion conventionnée de l'exercice 2013 sera soumise à l'examen de l'autorité administrative de tarification. Dans l'attente de ces décisions, les résultats conventionnés sont susceptibles d'être corrigés.

A ce titre, nous avons opéré un reclassement d'affectation provenant de l'exercice 2011 pour les services MJAGBF et TMP que vous trouverez en page 7 au paragraphe B/5, suite à la décision de l'autorité de tarification. Ce reclassement s'élève à 3 194,77 € au débit du compte 1162 pour le service MJAGBF, en augmentant la part du report à nouveau du résultat sous contrôle de tiers financeurs du compte 1151. Pour le service TMP, ce reclassement s'élève à 6 925,86 € au débit du compte 1162, en augmentant la part du report à nouveau du résultat sous contrôle de tiers financeurs du compte 1151.

Les méthodes d'évaluations retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B - Note sur le bilan et sur le compte de résultat :

B/1 – COMPTES DE LIAISON

L'association UDAF comprend QUATRE services :

- Le service INSTITUTION (appelé également « CONSOLIDE INSTITUTION ») réunit les activités suivantes :

- INSTITUTION
- ASLL (accompagnement social lié au logement) créé en 2002
- ATF (aide aux tuteurs familiaux) créé en 2002
- PRP (plan de redressement personnel – loi Borloo) créé en 2004.
- MC (micro crédit) créé en 2008.
- MF (médiation familiale) créé en 2010

- Le service MJAGBF (mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial)

- Le service TMP (protection juridique des majeurs = tutelles, curatelles d'état et la MAJ)

- Le service MASP (mesure d'accompagnement sociale personnalisée) ouvert au 01/10/2009.

Conformément à l'article R314-82 du CASF, l'association gestionnaire UDAF 76 qui a en charge la gestion d'entités budgétaires distinctes dont certaines du secteur médico-social, doit faire apparaître les coûts interservices par l'intermédiaire de comptes de liaison. Le service institution étant le service gestionnaire, le tableau ci-dessous présente au 31/12/2013 la synthèse de ces enregistrements dans les comptes de liaison.

MOUVEMENTS DES COMPTES DE LIAISON ENTRE UN ETABLISSEMENT ET LES AUTRES ENTITES BUDGETAIRES ET COMPTABLES DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE DE DROIT PRIVE								
Etablissements/ Services concernés	ACTIF DU BILAN DE L'ETABLISSEMENT (détails du compte 18)				PASSIF DU BILAN DE L'ETABLISSEMENT (détails du compte 18)			
	Trésorerie		TOTAL à l'actif de l'établissement		Trésorerie		TOTAL au passif de l'établissement	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
INSTITUTION / Services	220 758,43	710 365,37	220 758,43	710 365,37				
MJAGBF / INSTITUTION	147 210,14		147 210,14			19 049,97		19 049,97
TMP / INSTITUTION					313 296,91	578 544,70	313 296,91	578 544,70
ASLL / INSTITUTION					38 238,90	70 227,60	38 238,90	70 227,60
ATF / INSTITUTION	57 127,31	55 640,38	57 127,31	55 640,38				
PRP / INSTITUTION	100 988,03	114 226,20	100 988,03	114 226,20				
MC / INSTITUTION					49 094,68	51 209,90	49 094,68	51 209,90
MF / INSTITUTION	249,97		249,97			21 864,55		21 864,55
MASP / INSTITUTION					125 703,39	139 335,23	125 703,39	139 335,23
TOTAL	526 333,88	880 231,95	526 333,88	880 231,95	526 333,88	880 231,95	526 333,88	880 231,95

B/2 – AFFECTATION OU MISE EN INSTANCE 2013 DES RESULTATS 2012 ET COMPOSITION DES RESULTATS 2013

Affectation ou mise en instance du résultat 2012 sur 2013

	DEBIT	CREDIT
AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE 2012 GLOBAL UDAF (A) - (B) - (C)	-65 368,57	
INSTITUTION (excédent de 2 151,90) Compte 110 RAN créditeur		2 151,90
PRP (excédent de 12 037,28) Compte 110 RAN créditeur		12 037,28
MASP (insuffisance de 779,53) Compte 119 RAN débiteur- non repris	779,53	
ASLL (insuffisance de 159,42) Compte 119 RAN débiteur- non repris	159,42	
MC (insuffisance de 1 437,55) Compte 119 RAN débiteur- non repris	1 437,55	
MF (insuffisance de 3 033,22) Compte 119 RAN débiteur- non repris	3 033,22	
MJAGBF (insuffisance de 33 514,50) Compte 11519 RAN débiteur – Résultat sous contrôle de tiers financeurs	33 514,50	
TMP (insuffisance de 40 633,53) Compte 11519 RAN débiteur – Résultat sous contrôle de tiers financeurs	40 633,53	
<u>Total Compte 110 RAN créditeur (A)</u>		14 189,18
<u>Total Compte 119 RAN débiteur- non repris (B)</u>	5 409,72	
<u>Total Compte 11519 RAN débiteur – Résultat sous contrôle de tiers financeurs (C)</u>	74 148,03	

Composition des résultats 2013

	INSUFFISANCE	EXCEDENT
RESULTAT COMPTABLE 2013 GLOBAL UDAF (A) + (B)	- 430 710,61	
- dont part du résultat sur gestion libre		
INSTITUTION		12 304,13
ASLL	-297,75	
PRP		3 031,98
MC	-772,90	
MF	-24 630,06	
ATF		61,75
TOTAL résultats sur gestion libre (A)	- 10 302,85	
-dont part du résultat sur gestion conventionnée		
MJAGBF	-191 362,75	
TMP	-207 037,28	
MASP	-22 007,73	
TOTAL résultats sur gestion conventionnée (B)	- 420 407,76	

B/3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situation et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à clôture de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
205 Concessions et droits	7 681,00			7 681,00
208 Logiciels	66 203,02		4 001,17	62 201,85
<u>Immo. Incorporelles en cours</u>				
237 av&acp.immo.incorp.en cours				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
2131 Constructions	2 510 100,00			2 510 100,00
2135 Agencements construction	851 131,10	129 539,12		980 670,22
2154 Matériels et outillages	101 097,71	5 896,27		106 993,98
2181 Agencements divers	10 685,96		10 685,96	
21832 Matériels informatiques	246 181,14	13 947,48	50 093,27	210 035,35
2184 Mobiliers de bureau	49 699,46			49 699,46
<u>Immo. corporelles en cours</u>				
2388 av&acp.immo.corp. en cours	25 798,70	68 834,20	94 632,90	
<u>Immobilisations financières</u>				
261 participations et créances ratt.	762,25			762,25
2661 autres participations	9 000,00			9 000,00
275 dépôts et cautionnements	1 372,02			1 372,02
TOTAL	3 879 712,36	218 217,07	159 413,30	3 938 516,13

Développement de la colonne B (augmentations)

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
205 Concessions et droits 208 Logiciels					
<u>Immobilisations corporelles</u>					
2131 Constructions 2135 Agencements construction 2154 Matériels et outillages 2181 Agencements divers 21832 matériels informatiques 2184 mobiliers de bureau			129 539,12 5 896,27 13 947,48		
<u>Immo. corporelles en cours</u>					
2388 av&acp.immo.corp. en cours	68 834,20				
<u>Immobilisations financières</u>					
2661 autres participations					
TOTAL	68 834,20		149 382,87		

Développement de la colonne C (diminutions)

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cession	Rembour- sement	Mise hors service
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
208 Logiciels					4 001,17
<u>Immo. Incorporelles en cours</u>					
237 av&acp.immo.inc. en cours					
<u>Immobilisations corporelles</u>					
2181 agencements divers 21832 matériels informatiques 2184 Mobiliers de bureau					10 685,96 50 093,27
<u>Immo. corporelles en cours</u>					
2388 av&acp.immo.corp. en cours	94 632,90				
<u>Immobilisations financières</u>					
261 participations et créances ratt. 275 dépôts et cautionnements					
TOTAL	94 632,90				64 780,40

B/4 – ETAT DES AMORTISSEMENTS

Il est fait application des taux d'amortissements suivants, selon la nature des biens :

Nature de biens	Mode d'amortissement	Durée moyenne	Particularités
Constructions	Linéaire	20 ans	Nouvel immeuble de Mont St Aignan
Agencements	Linéaire	5 ans à 20 ans	Selon la nature de l'agencement
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans à 15 ans	Selon la nature du matériel
Matériels informatiques	Linéaire	De 2 à 5 ans	Selon la nature du matériel
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans à 15 ans	Selon la nature du matériel
Mobilier	Linéaire	5 à 15 ans	Selon la nature du mobilier
Logiciels	Linéaire	2 à 5 ans	Selon la nature du logiciel

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	MONTANT DES AMORTISSEMENTS à la clôture de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
2805 Concessions et droit	3 580,11	378,73		3 958,84
2808 Logiciels	66 203,02		4 001,17	62 201,85
<u>Immobilisations corporelles</u>				
28131 Constructions	415 842,19	125 505,00		541 347,19
28135 Agencements constructions	214 408,85	94 025,43		308 434,28
28154 Matériels et outillages	23 466,82	12 080,04		35 546,86
28181 Agencements divers	4 848,09	532,84	5 380,93	
281832 Matériels informatiques	140 182,67	27 340,69	49 835,74	117 687,62
28184 Mobiliers de bureau	39 599,37	1 686,90		41 286,27
TOTAL	908 131,12	261 549,63	59 217,84	1 110 462,91

B/5 – ETAT DES RESERVES DE COMPENSATION, DES DEPENSES NON OPPOSABLES AUX FINANCEURS, DES PROVISIONS, DES DEPRECIATIONS, ET DES FONDS DEDIES

TABLEAU DES RESERVES DE COMPENSATIONS

Situation et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	MONTANTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISE DE L'EXERCICE	MONTANTS A LA FIN DE L'EXERCICE
10686 des déficits d'exploitation	251 415,45			251 415,45
TOTAL	251 415,45			251 415,45

Afin d'harmoniser les règles comptables des ESMS avec le plan comptable général, suivant l'avis du CNC du 4 mai 2007, les dépenses pour congés à payer peuvent être provisionnées en charges d'exploitation. Cette dépense constatée par une dette provisionnée pour congés à payer est inopposable à nos financeurs. Ce refus est formalisé par une écriture d'augmentation ou de diminution du résultat comptable après clôture, en contrepartie du compte 1162 dépenses non opposables pour congés à payer. La première année de cette mesure, l'avis du CNC du 4 mai 2007, prévoyait la comptabilisation dans le compte 1142 dépenses inopposables aux financeurs. Vous trouverez dans les deux tableaux ci-dessous l'état au 31 décembre de ces deux comptes.

Les résultats administratifs acceptés par notre autorité de tarification pour 2011 ont donné lieu à deux écarts d'arrondi de nos résultats. Cela se traduit par le mouvement du compte 1142. L'augmentation représentant un refus de charges pour 0,03 € pour les MJAGBF, et la diminution représentant un produit supplémentaire pour 0,01 € pour les TMP. Vous en trouverez la représentation dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU DES DEPENSES POUR CONGES A PAYER
INOPPOSABLE AUX TIERS FINANCEURS**

Situation et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	MONTANTS AU DEBUT DEBITEUR DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS MOUVEMENT DEBITEUR DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS MOUVEMENT CREDITEUR DE L'EXERCICE	MONTANTS A LA FIN DEBITEUR DE L'EXERCICE
1142 Dép.inopposables aux financeurs	66 772,04	0,03	0,01	66 772,06
TOTAL	66 772,04			66 772,06

**TABLEAU DES DEPENSES POUR CONGES A PAYES
NON OPPOSABLES AUX TIERS FINANCEURS**

Situation et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	MONTANTS AU DEBUT DEBITEUR DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS MOUVEMENT DEBITEUR DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS MOUVEMENT CREDITEUR DE L'EXERCICE	MONTANTS A LA FIN DEBITEUR DE L'EXERCICE
1162 Dép.non opposables. pour CP	65 027,72	10 120,63		75 148,35
TOTAL	65 027,72	10 120,63		75 148,35

Ces dépenses deviennent opposables en cas de fermeture totale ou partielle d'un établissement ou du service.

TABLEAU DES PROVISIONS

Situation et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	MONTANTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISE DE L'EXERCICE	MONTANTS A LA FIN DE L'EXERCICE
<u>Provisions réglementées</u>				
141 destinées à la couverture du BFR				
142 pour renouvellement des immob.	1 409 781,15		82 928,30	1 326 852,85
145 Amortissements dérogatoires				
14861 réserves des PV nettes d'actif immo.				
14862 réserves des PV nettes d'actif circ.		87 704,29		87 704,29
TOTAL	1 409 781,15	87 704,29	82 928,30	1 414 557,14
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
1516 pour risques d'emploi	71 609,75			71 609,75
1531 pour retraite	151 108,40	37 683,86	13 871,95	174 920,31
1572 pour grosses réparations	180 210,54		25 744,36	154 466,18
TOTAL	402 928,69	37 683,86	39 616,31	400 996,24

✓ Provision pour renouvellement des immobilisations :

1) le contexte réglementaire

La norme comptable M 22 du secteur médico-social qui concerne les établissements et services du secteur privé, et qui s'applique à l'UDAF, autorise l'emploi de cette provision réglementée. Les mises à jour récentes de l'instruction M22, par l'instruction DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007, prolongée par l'arrêté du 12 novembre 2008, ont autorisé la constitution de cette provision par la réalisation d'un résultat excédentaire, et pas uniquement suite à une dotation complémentaire de fonctionnement des financeurs. Effectivement, cette instruction a été initiée pour aménager l'instruction M22, dans le but de favoriser les projets d'investissements, tout en minorant l'impact sur les budgets de fonctionnement.

2) Le contexte au sein de l'UDAF

La provision pour renouvellement d'immobilisation a été constituée en 2009 par la plus value de la vente de l'immeuble de l'ancien siège de l'association sis 22 rue de l'hôpital à ROUEN. Cette provision de 1 326 852,85 € à la clôture de l'exercice 2013 qui figure dans le bilan comptable de l'UDAF, appartient à son service institution qui est également propriétaire du nouvel immeuble acquis en octobre 2009. Cette provision est consacrée à l'atténuation des charges d'amortissements, et d'intérêts qui ne pourront s'imputer à chaque exercice comptable sur les budgets des services, pour limiter les surcoûts de fonctionnement. Une reprise de provision a été comptabilisée pour 82 928,30 € sur cet exercice.

✓ Provision pour risque d'emploi :

Cette provision représente au 31/12/2013, l'affectation d'une partie du résultat 2007 du service TMP, réalisé à la demande de la DDCS (appelé anciennement DDASS).

Cette provision ne fait pas état du litige avec un salarié dans le cadre d'une procédure prud'homale. La saisine du tribunal s'est faite le 31 janvier 2013. Ce litige n'est toujours pas dénoué par décision de justice au 31/12/2013, il est toujours en cours. La demande en compensation du préjudice total s'élève à 170 607,85 €.

Nous n'avons pas comptabilisé ce risque, sachant que cette valeur n'est qu'à l'appréciation de la partie adverse, et que seule la décision de justice pourra arrêter la valeur du préjudice de façon certaine.

✓ Provision pour indemnités de départ à la retraite :

Les salariés bénéficient au moment de leur départ à la retraite d'une indemnité fixée par l'article 18 de la convention collective. L'engagement enregistré en comptabilité au 31/12/2013 s'élève à : **174 920,31 €**. Conformément aux conclusions de la commission du 20/07/1997 de la DDASS, la provision ne concerne que les salariés ayant atteint l'âge de 50 ans au 01/01/2013.

On remarquera que l'engagement total de l'association, déterminé nominativement en fonction des paramètres suivants :

- l'âge du salarié à la date de clôture
- sa probabilité d'atteindre l'âge de 65 ans dans l'entreprise
- l'ancienneté acquise à la date de la clôture
- l'indemnité conventionnelle à l'âge de 65 ans
- Une actualisation nette des revalorisations de salaires de 2 %

S'élève à **457 583,61 €** au 31/12/2013. En conséquence le montant non provisionné au 31/12/2013 est de :

	Total provisionné en retraite au 31/12/13	Total engagement article 18	Différence non provisionnée
UDAF 76	174 920,31	457 583,61	- 282 663,30

✓ Provision pour grosses réparations :

Les provisions pour grosses réparations sont utilisées en lien avec le projet de déménagement, intervenu début 2010, et en compensation progressive des amortissements des investissements faits à partir de 2010. Cette compensation impactera les exercices suivants.

TABLEAUX DES DETTES PROVISIONNEES SUR CONGES A PAYER

✓ Dettes Provisionnées pour congés à payer

SERVICE	Total provision antérieure	Réduction sur l'année	Complément sur l'année	Total engagement CP 31/12/13
MJAGBF	64 660,12	9 050,28		55 609,84
TMP	226 338,59		12 154,52	238 493,11
INSTITUTION	6 603,94	39,74		6 564,20
ASLL	5 346,48		1 371,16	6 717,64
PRP	87,91	3,41		84,50
MC	348,15		705,02	1 053,17
MF	4 364,20		21,62	4 385,82
MASP	12 252,40		193,88	12 446,28
TOTAUX	320 001,79	9 093,43	14 446,20	325 354,56

✓ Charges sociales et fiscales provisionnées sur congés à payer.

SERVICE	Total provision antérieure	Réduction sur l'année	Complément sur l'année	Total engagement CP 31/12/13
MJAGBF	35 563,07	4 977,66		30 585,41
TMP	124 486,22		6 684,98	131 171,20
INSTITUTION	3 632,17	21,86		3 610,31
ASLL	2 940,56		754,14	3 694,70
PRP	48,35	1,87		46,48
MC	191,48		387,76	579,24
MF	2 400,31		11,89	2 412,20
MASP	6 738,82		106,63	6 845,45
TOTAUX	176 000,98	5 001,39	7 945,40	178 944,99

TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Situation et mouvements	A	B	C	D
	MONTANTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISE DE L'EXERCICE	MONTANTS A LA FIN DE L'EXERCICE
Rubriques				
<u>Dépréciations</u>				
49 des comptes de tiers (client)	13 491,48		2 972,71	10 518,77
TOTAL	13 491,48		2 972,71	10 518,77

La reprise est constituée d'un montant représentant la même valeur que les encaissements de comptes clients sur le service institution, issus à l'origine du service REGIE 2. Ainsi que le solde d'un de ces comptes clients, devenu irrécouvrable. Le montant total étant de 2 972,71 €.

TABLEAU DES FONDS DEDIES

Situation et mouvements	NATURE Origine de constitution	A	B	C	D
		MONTANTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISE DE L'EXERCICE	MONTANTS A LA FIN DE L'EXERCICE
Rubriques					
<u>Fonds dédiés</u>					
194 sur subventions de fonctionnement		93 134,05	4 000,00	6 755,86	90 378,19
<u>Détail par services :</u>					
MJAGBF	Divers achats matériels et invest. pour restructuration. Constitution en 2004	36 926,65		5 275,23	31 651,42
INSTITUTION	Formation CAF pour le développement de compétences d'animateurs de groupes de paroles parents/enfants dans le cadre du REAAP. Constitution en 2013		4 000,00		4 000,00
ATF	Création d'un ETP ATF à venir et/ou charges pour manifestations et actions ATF. <u>dont</u> : Constitution en 2005 : 8 508,94 € le solde étant de 4 726,77 €. le motif de ce fond étant la publicité et la manifestation autour du thème des ATF. <u>- dont</u> : Constitution en 2009 : subvention de 50 000 € le solde étant de 50 000 €. le motif de ce fond étant le financement d'une charge salariale ATF.	56 207,40		1 480,63	54 726,77
TOTAL		93 134,05	4 000,00	6 755,86	90 378,19

B/6 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

TABLEAU DES ECHANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	Liquidités de l'actif	
		Echéances	Echéances
		A moins 1 an	A plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	9 762,25		9 762,25
Prêts (1)			
Autres	1 372,02	1 372,02	
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	182 559,73	182 559,73	
Autres	41 105,42	41 105,42	
Charges constatées d'avance	7 745,48	7 745,48	
TOTAL	242 544,90	232 782,65	9 762,25
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances	Echéances	
		A moins 1 an	A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont (2) :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	191,42	191,42		
- à plus de 2 ans à l'origine	1 023 169,45	58 553,50	254 299,33	710 316,62
Emprunts et dettes financières divers	2 252,26	2 252,26		
Avances et acomptes reçues sur commandes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 568,66	167 568,66		
Dettes fiscales et sociales	820 680,12	820 680,12		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	350 505,14	350 505,14		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 364 367,05	1 399 751,10	254 299,33	710 316,62
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice.....				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice...	55 268,00			
(2) Intérêts des emprunts restant à rembourser...	261 401,41	32 264,78	108 973,79	120 162,84

B/7 – ENGAGEMENTS ET SURETES REELLES CONSENTIS

- cautions, avals et garanties donnés : NEANT
- sûretés réelles consenties hypothèque et nantissement : NEANT
- garantie accordé à la BRED sur l'octroie du prêt immobilier : privilège du prêteur de deniers en 1^{er} rang sur le bien sis à 76130 Mont Saint Aignan. Le montant du capital restant dû au 31/12/2013 est de 891 368,83 €.
- engagements en matière de pensions et retraites : voir le paragraphe B/5 page 9.

B/8 – PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER SUR L'EXERCICE

✓ Produits à recevoir

Voir tableau ci-dessous si nature et montants exceptionnels ou importants.

COMPTES	NATURE	MONTANT	particularités	SERVICE
41153001	subvention	19 225,65	CARSAT 2013 DGF	TMP
41159008	subvention	9 652,80	CAF de Seine Maritime	MF
41141100	subvention	56 100,00	CONS.GENERAL 2013	ASLL
41141300	subvention	50 160,00	CONS.GENERAL 2013	MASP
41821001	Facture à établir	3 600,00	Tribunaux	PRP
41821009	Subvention et Facture à établir	12 788,00	Micro crédit CDC UNAF	Tous
42871000	Rbt frais formation	31 273,57	Organisme de formation	Tous
46871001	PV gestival 4 ^e tr 2013	105,64	Divers usagers anciens	Institution
TOTAUX		182 905,66		

✓ Charges à payer

COMPTES	NATURE	MONTANT	particularités	SERVICE
16884000	Intérêts courus	2 252,26	Emprunt	Institution
40800000	Factures non parvenues	44 896,50	Divers fournisseurs	Tous
42820000	Dettes prov CP à payer	325 354,56	Dettes salariales au 31/12	Tous
42860000	Personnel ch. à payer	2 728,96	Dettes salariales au 31/12	Tous
42864000	Personnel FDD à payer	1 344,79	Dettes salariales au 31/12	Tous
43820000	Charges .s/CP à payer	178 944,99	Dettes salariales au 31/12	Tous
46861001	CAP : 10% asso part 1	18 127,26	Diverses associations	Institution
TOTAUX		573 649,32		

B/9 – PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET SUR EXERCICES ANTERIEURS

✓ Charges exceptionnelles

1) Charges exceptionnelles sur opération de gestion

NATURE	SERVICE	MONTANT EXERCICE N
Indemnités de retard et amende	Tous	17,00
TOTAUX		17,00

2) Charges exceptionnelles sur opération de capital

NATURE	SERVICE	MONTANT EXERCICE N
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	Tous	5 562,56
Remboursement dette exceptionnelle UDAF	Institution	500,00
TOTAUX		6 062,56

3) Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels

NATURE	SERVICE	MONTANT EXERCICE N
Dotations aux provisions réglementées : Plus-value nettes d'actif : Plus-value sur cession de placements.	Institution	87 704,29
TOTAUX		87 704,29

Cette provision neutralise la plus-value réalisée sur une cession de placements du même montant. Elle est inscrite en produit financier au niveau du compte de résultat. Cette dotation est autorisée par l'article R314-95 du CASF.

4) Charges exceptionnelles engagements à réaliser sur ressources affectées

NATURE	SERVICE	MONTANT EXERCICE N
engagements à réaliser sur ressources affectées	Institution	4 000,00
TOTAUX		4 000,00

Voir le tableau des fonds dédiés colonne « augmentations » en paragraphe B/5 page 11.

✓ Produits exceptionnels

1) Produits exceptionnels sur opérations en capital

NATURE	SERVICE	MONTANT EXERCICE N
Produit de cession d'éléments d'actif	Tous	300,00
TOTAUX		300,00

1) Produits exceptionnels Reprise sur provisions

NATURE	SERVICE	MONTANT EXERCICE N
Reprise prov.pour renouvellement des immobilisations	Institution	82 928,30
TOTAUX		82 928,30

Voir le tableau des provisions et commentaires en paragraphe B/5 page 8.

2) Produits exceptionnels Report des ressources non utilisées exercices antérieurs

NATURE	SERVICE	MONTANT EXERCICE N
Report des ressources non utilisées exercices antérieurs	MJAGBF	5 275,23
Report des ressources non utilisées exercices antérieurs	ATF	1 480,63
TOTAUX		6 755,86

Voir le tableau des fonds dédiés colonne « diminutions » en paragraphe B/5 page 11.

B/10 – TRANSFERTS DE CHARGES

NATURE	MONTANT EXERCICE N	COMMENTAIRE
Refacturation de charges internes	9 242,35	Divers tiers
Avantages en natures	18 736,93	
Remboursement indemnités d'arrêt de travail	81 679,59	CPAM et AG2R
TOTAL	109 658,87	

B/11 – VENTILATIONS DES PRODUITS D'EXPLOITATION PAR ACTIVITES

TABLEAU DE VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION PAR ACTIVITES

NATURE	Financier	TPS	TMP	INSTITUTION	ASLL	ATF	PRP	MC	MF	MASP
Production vendue prélèvements majeurs	Usagers		704 610							
Production vendue	Tiers/usagers			750		61			28 641	
Produit de tarification DGF	Caf, MSA, Ddes et assimilé	923 920								
Produit de tarification DGF	Ddes et caf		3 392 760							
Subvention fonds spécial	UNAF			230 502						
Subvention et participations diverses	Conseil général et Dgcoerf			6 600						
Subvention et participations	Caf et MSA et assimilé								3 883	
Subvention et participations	Conseil général				112 200					231 000
Subvention et participations	Ddes								5 000	
Subvention et participations	Tribunaux						4 336			
Subvention et participations	Banque							15 000		
Subvention et participations	Etat : Contrats aidés et subventions diverses	1 063	25 268	40 421	674					
Autres produits divers	Tiers/usagers		571	348						1 030
Autres produits cotisations	Adhérents UDAF			1 980						
TOTAL	5 730 618	924 983	4 123 209	280 601	112 874	61	4 336	15 000	37 524	232 030

Tableau arrondi à l'euro.

C - Autres informations :

C/1- PATRIMOINE DES MAJEURS PROTEGES

Ces sommes sont mentionnées dans l'annexe conformément aux indications du guide comptable des UDAF.

Les valeurs des fonds gérés hors bilan sont :

- des comptes individuels pour le compte des familles et des majeurs protégés s'élevant à 9 099 510,55 €

- des placements de fonds pour le compte des familles et des majeurs protégés s'élevant à 76 834 468,02 €.

Ces sommes sont mentionnées à titre d'information, et résultent des documents en notre possession à la date d'établissement des comptes annuels. Elles sont susceptibles de varier légèrement du fait de la transmission tardive de certains documents.



CABINET CARTIER

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au tableau de l'ordre du Conseil Régional de Rouen

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rouen

26, Rue des Bons-Enfants - 76000 ROUEN - Tél. 02 35 71 00 73 - Fax 02 35 71 78 89

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA SEINE MARITIME

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE 2013

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS PASSES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Rouen, le 16 juin 2014

Cabinet CARTIER



François CARTIER